

AMMORS

Les Sports

L'EXEMPLE DOIT VENIR D'EN HAUT

Les journaux imprimant en gros caractères que le chef du ravitaillement de la Charente, M. Hélimph, se livrait aux douceurs du marché noir, roulaient la nuit dans son auto, une auto dont l'essence lui était fournie à cause de sa fonction. M. Hélimph a été trouvé porteur d'un ciseau de veau, de nombreux pots de graisse et de plusieurs douzaines d'œufs.

Aux gendarmes qui l'interrogeaient il expliqua :

« Ce sont des cadeaux personnels. Heureux Hélimph qui reçoit de pareils cadeaux ! »

Tout de même, M. le chef du ravitaillement d'Angoulême a été « appréhendé ». Il ira en prison, il y est même déjà. C'est triste, mais c'est comme ça.

L'autre jour, on a fait passer devant les juges de la correctionnelle un paysan de 39-40, qui avait commis le crime d'acheter sans bon paire de gros souliers pour pouvoir travailler sa terre. On peut bien en faire autant pour un haut fonctionnaire, qui, parce qu'il tient l'assiette au beurre, en profite pour se servir grassement.

J'ignore la peine dont sera frappé ce « chef », mais si j'étais libre d'en décider, je vous promettrais qu'elle serait sévère ! Quand on nous dit que l'exemple doit venir d'en haut, on a raison et ce ne doit pas être une façon de parler. Si ceux-là qui sont investis du pouvoir (sans parler des traitements) ne s'imposent pas une discipline, s'ils n'ont pas une idée élevée de leur devoir et de leurs responsabilités où allions-nous ! Hélas ! nous le savons.

Le Maréchal, dans son émouvant message du 17 juin, a parlé des « lâchetés humaines qui sont, certes, de tous les temps, mais que la misère du peuple rend aujourd'hui doublement odieuses ». Le chef du ravitaillement de la Charente est, lui, « triplement » odieux.

AUX ASSISES

Nous sommes heureux d'enregistrer le brillant succès obtenu par M. Georges Maury aux Assises de Cahors. Dans une vibrante et splendide plaidoirie il a présenté la défense de l'ancien Charnais qui n'a été condamné qu'au minimum. Nous adressons au jeune avocat nos plus chaleureuses félicitations.

Mariage

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de Mlle Madeleine Lariguet, fille de Mme et M. le commandant Lariguet, avec M. Robert Cheyroux, premier rapatrié, contrôleur au ravitaillement à Figeac, précédemment à Cahors.

Nos meilleurs souhaits et félicitations.

Doctorat de médecine

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Jean Crabol, interne externe des Hôpitaux de Paris, interne au Sanatorium des P.T.T., vient de terminer brillamment ses études de médecine.

Sa thèse, sur une question relative à la tuberculose, a obtenu la mention « très honorable » et a été retenue pour l'échange avec l'étranger.

Nos vives félicitations au Dr Jean Crabol, qui est le fils de M. Jules Crabol, conseiller à la Cour des Comptes.

Amicale des Anciens du 7 R.I.

La prochaine réunion aura lieu le 9 juillet, salle de l'Avenir cadurcien, rue Georges-Clemenceau. Compte-rendu de la fête du 27 juin. Affaires diverses.

En raison de l'importance des questions à traiter la séance commencera à 21 heures 25 précises.

Nécrologie

C'est avec peine que nous apprenons la mort de M. Pons, décédé à l'âge de 81 ans.

Nous prions sa veuve, Mme Pons, institutrice honoraire, et la famille, d'agréer nos condoléances bien sincères.

Mise au point

Nous avions annoncé qu'Antonin Tuleat, cantonnier de la ville de Cahors, avait été pris en flagrant délit de vol de quelques légumes. Cette nouvelle avait surpris, car Antonin Tuleat était unanimement considéré comme un honnête homme. Soumis à un examen mental, Antonin Tuleat vient d'être déclaré irresponsable.

Chambre des Métiers du Lot

La Chambre des Métiers du Lot, 3, rue Boursault, à Cahors, informe les artisans détenteurs du permis de circuler, ainsi que ceux possédant un moteur à essence dont ils se servent pour le besoin de leur atelier, qu'il ne sera pas tenu compte des demandes d'essence non accompagnées d'un veloppé timbré, portant l'adresse du demandeur et qui parviendront après le 10 du mois.

INDICATIONS SUR LES BONS D'EPARGNE

Emis à 3 0/0 net d'impôts et à 4 ans d'échéance, — Les Bons d'Épargne représentent tous les caractéristiques des Bons du Trésor. Ils sont, comme eux, au porteur, et leur valeur est garantie par le Trésor public. Ils sont, dans une certaine mesure, susceptibles d'être escomptés ou d'être reçus, en garantie d'avance, par la Banque de France.

Mais — de plus — ils peuvent être remboursés avant l'échéance lorsqu'une occasion importante de dépenses (naissance, mariage, succession, achat d'une terre, installation) surgit dans la vie du souscripteur.

La souplesse de remboursement des Bons d'Épargne permet à tous les Français de souscrire sans hésitation.

LA RELEVÉ ?

Hier, un espoir... demain, une réalité !

Ce qui ne saurait échapper à personne dans l'appel du président Laval aux ouvriers, c'est le caractère de solidarité nationale des solutions proposées par le chef du gouvernement : il ne s'agit, en effet, de rien de moins que de la relève des prisonniers.

Jusqu'ici cette relève n'était qu'un mythe, tout au plus un espoir. Depuis les accords que M. Laval vient de porter à la connaissance des Français, la relève est une voie ouverte, elle peut être demain une réalité.

Certes, même raisonnable et volontaire, l'exil ne suscite jamais la joie. Mais pour les Français qui ont vu leur pays, qui ont vu leur liberté, qui ont vu leur espoir, c'est le problème d'un engagement de travail en Allemagne, changeant de données et de visage. Il s'agit alors de solutions pratiques, et non de principes abstraits. C'est pourquoi, en rendant des bras à nos camps, il s'agit surtout de faire recouvrer à des Français captifs cette liberté dont on a tant de fois profité soi-même pendant qu'eux-mêmes souffraient.

C'est parce que la foie ne sécrète pas assez de bile qui stimule et désinfecte l'intestin, que ce dernier devient paresseux. Pour combattre la constipation, il faut donc nécessairement agir sur la foie. C'est ce que fait le merveilleux laxatif Vichyflor. Grâce à elle, migraines, nausées, renvois cessent. La digestion se fait bien. La santé s'améliore. Vichyflor, 10 fr. 20 la boîte, Tes Phis.

du Lot pour le prier de transmettre au Maréchal le salut respectueux de la commune de Vers, et l'assurance de son entier dévouement à sa personne et au gouvernement qui dirige les destinées de la Patrie.

M. le secrétaire général a remercié le maire de ses vœux de bienvenue et a adressé ses remerciements à l'usage du gaz. — Les émissions de gaz seront réduites immédiatement, selon l'horaire ci-dessous.

De 6 h. à 8 h. pression normale ; de 8 h. à 10 h. pression réduite ; de 10 h. à 13 h. pression normale ; de 13 h. à 18 h. pression réduite ; de 18 h. à 20 h. pression normale ; de 20 h. à 6 h. coupé.

Toutes les dérogations accordées par les médecins touchant les mutilés, accouchés, opérés, malades ou vieillards sont supprimées.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Marcihaac

Réunion légionnaire. — Les légionnaires de la commune se sont réunis dimanche 5 juillet à la mairie de Marcihaac, sous la présidence de M. Fracon, chef de la Légion communale et de M. Emile Delmas, chef de la Légion cantonale. Chaque membre présent a versé la somme de 20 francs pour la cotisation annuelle.

M. Delmas a fait l'historique de la Légion dont le but reste toujours le même : maintenir l'union entre les Français. Pour que notre Patrie tienne le rang que lui confère un passé de gloire et d'honneur, elle a besoin du concours actif de tous ses enfants, fidèles à l'adage : Travail, Famille, Patrie.

Appréciations de l'assemblée. — Pour les prisonniers. — Le Syndicat cantonal des planteurs de tabac a décidé de verser entre les mains de M. Delmas, délégué de la Croix-Rouge française à Marcihaac, la somme de 1.000 francs, en faveur de « Collis au prisonnier ».

Succès scolaires. — Le petit-fils de notre compatriote, M. Balagayrie, vient de remporter un beau succès au certificat d'études classiques. Nous sommes heureux de le féliciter.

Carennac

Décès. — Nous apprenons avec regret la mort, à l'âge de 40 ans, de Mme Jeanne Lavayssièr, domiciliée à Carennac, mariée à M. Jean-Louis Wilson, Monsieur Roger-Fauriol, Monsieur et Madame Eugénie-Marie-Louise, en famille Ninny GRELLET, son épouse, demeurant à Cahors, 5 bis, rue Wilson, sont venus à Madame Elodie BRIAN, épouse de Monsieur Armand-Roger DOUELLE, demeurant à Caussade, le fonds de commerce de COIFFURES POIR DAMES, connu sous le nom de « NIXY et ROGER », qu'ils exploitent à Cahors, 2, rue Wilson, comprenant l'enseignement, l'achalandage, la clientèle, le nom commercial, le droit au bail, le matériel et les marchandises en magasin.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 16 juin 1942.

La présente vente a été publiée au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce en date du 17 juillet 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la présente insertion, en l'étude de Maître Mellac, notaire à Cahors, domicile élu.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal le 26 juin 1942.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

de M. René Saerens et de Mlle Dalia Carbonel. A nos vœux de bonheur pour les jeunes mariés, nous joignons nos sincères remerciements.

L'usage du gaz. — Les émissions de gaz seront réduites immédiatement, selon l'horaire ci-dessous.

De 6 h. à 8 h. pression normale ; de 8 h. à 10 h. pression réduite ; de 10 h. à 13 h. pression normale ; de 13 h. à 18 h. pression réduite ; de 18 h. à 20 h. pression normale ; de 20 h. à 6 h. coupé.

Toutes les dérogations accordées par les médecins touchant les mutilés, accouchés, opérés, malades ou vieillards sont supprimées.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

Il est possible que le contingent actuel soit réduit incessamment de 10 pour 100, dans ce cas des instructions seront données à ce sujet en temps voulu.

PETITES ANNONCÉS

Pour vos examens de passage, anglais, allemand, leçons, répétitions, conversations. S'adresser à Photofilm, 59, Bd Gambetta, Cahors, Tél. : 635.

A vendre moteur Bernard, type V, 10 chevaux, 1000 cc, en demande un apprenti dégrossi, demi-ouvrier menuisier-charpentier. S'adresser : Camy, menuisier, Mercuès.

A vendre cuve en chêne en très bon état, contenant 15 barriques. S'adresser M. Henras, Cabessut.

On demande jeune ouvrier, intelligent et actif, aimant la mécanique pour machine à monter la chaussure. Apprentissage à notre charge. S'adresser au 17, rue de la Barre.

Les Docks de l'alimentation demandent une jeune fille dactylographe et une jeune fille employée aux écritures.

Institutrice donnerait leçons pendant les vacances. Adresse Bureau du Journal.

A vendre un buffet, une glace de labou, trois tableaux et musique classique. S'adresser : Mlle Arnal, collège Pélegrin, le samedi matin.

On demande homme actif pour tous travaux de nettoyage et emballage. Situation stable. S'adresser Bureau du Journal.

EXCLUSIVITE

N° 13. A vendre : région Cahors, très bien placée et très accessible. Contenance un hectare, 150 ans environ, plein rapport. Prix à débattre.

N° 12. Petite propriété, à 2 km. de Sautel, un hectare, 20 ans de grande vigne, avec jardin, eau par puits, avec une mare pour élevage plus 2 hectares terre labourable.

N° 11. Autres propriétés et maison de campagne à Cahors, de 10.000 à 800.000 francs. S'adr. Agence, 4, rue des Jardinières.

ETUDE DE M. BOUSSOU Notaire à Cahors

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par M. BOUSSOU, notaire à Cahors, le 17 juillet 1942, enregistré le 5 juin 1942, volume 784, folio 18, numéro 93 :

Madame PRADIER Geneviève, épouse de BARRY Jean-Pierre, demeurant à Cahors, rue Victor-Hugo, numéro 27, a vendu à Madame DEBONNE Marie-Antoinette, épouse ARNOUËL Fernand, demeurant à Cahors, faubourg Gabessut :

Un fonds de commerce et d'artisanat de fouritures, robes et manteaux exploités à Cahors, 10 rue Marché Poix, ensemble l'enseigne, le matériel, le mobilier, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail et les marchandises neuves.

Domicile est élu pour les oppositions au siège du fonds vendu.

Avant la présente vente a été donné dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le 20 juin 1942, numéro 49.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties, au siège du fonds vendu.

Pour deuxième insertion : Signé : BOUSSOU, notaire.

ETUDE DE M. Jean FABRE

licencié en droit, notaire à Cahors

VENTE MOBILIERE AUX ENCHERES

Le public est informé qu'il sera procédé le jeudi neuf juillet 1942, à quatorze heures, au domicile de M. de Regourd, par le ministère de Maître Jean Fabre, notaire à Cahors à ses fins commises par jugement du tribunal civil de Cahors en date du 23 avril 1942.

A la vente aux enchères publiques